

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez M. BAYAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8

Poste :

Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR.
chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.
A EWIG.
Rue Fléclier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

26 Janvier 1880.

Chronique générale.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi qui vient d'être présenté, à Berlin, au conseil fédéral, en vue de modifier et de compléter la loi militaire de l'empire, le gouvernement allemand s'exprime ainsi :

« Les chiffres suivants concernant la composition des différentes armées sur le pied de paix démontrent la nécessité de l'augmentation demandée.

» Allemagne. — 469 bataillons d'infanterie, 465 escadrons de cavalerie, 300 batteries de campagne, 146 compagnies d'artillerie à pied, etc., 74 compagnies du génie.

» France. — 464 bataillons d'infanterie, 326 compagnies de dépôt, 392 escadrons de cavalerie, 437 batteries de campagne, 57 compagnies d'artillerie à pied, 142 compagnies du génie.

» Russie. — 897 bataillons d'infanterie, 496 escadrons de cavalerie, 373 batteries 1/2 d'artillerie de campagne, 240 compagnies d'artillerie à pied, etc., 96 compagnies du génie. Ces chiffres, qui reposent sur les données d'écrivains militaires dont tout le monde peut se procurer les travaux, ne comprennent pas les troupes locales et irrégulières de la Russie.

» La disproportion qui existe entre l'infanterie de l'Allemagne et celle des pays voisins est encore frappante, lorsque l'on compare les différentes armées sur le pied de guerre. Tandis que l'Allemagne n'a que 923 bataillons de ligne, de landwehr et de réserve, la France a 1,266 de ces bataillons, 20 compagnies de chasseurs forestiers et 20 bataillons de douaniers, et la Russie a 1,484 bataillons de ligne et de réserve.

» La situation est analogue en ce qui concerne l'artillerie de campagne.

» La cavalerie relativement considérable de l'Allemagne est rendue nécessaire par la situation centrale de ce pays, qui n'exclut pas la possibilité d'une guerre faite simultanément de plusieurs côtés, guerre qui ne peut être soutenue avec succès que grâce à des opérations offensives énergiques, lesquelles ne sauraient être exécutées sans une cavalerie considérable, capable de faire des reconnaissances à de grandes distances et de couvrir les mouvements du reste des troupes.

» Cette situation centrale oblige aussi l'Allemagne à garnir simultanément de troupes un grand nombre de places fortes et à augmenter, en proportion, l'objectif de l'artillerie à pied et du génie.

Nous n'avons pas à commenter la gravité de cette nouvelle ; tout le monde doit suffisamment s'en rendre compte.

A Vienne, elle a produit une profonde impression.

La Presse constate qu'il y a dans le concert européen des dissonances qui peuvent compromettre la paix.

On lit dans la France :

« L'échec de la loi Ferry ne paraît pas douteux au Sénat ; cet échec ne suffira pas pour renverser le ministre de l'instruction publique ; il est même certain qu'il sera approuvé par tous ses collègues, s'il conserve son portefeuille dans ces conditions. Le cabinet, en effet, s'est engagé à demander au Sénat le vote des lois sur l'enseignement ; mais non pas à poser, à cette occasion, la question de cabinet.

» La situation sera plus grave pour M. Ferry, sur la question de laïcisation, et nous ne serions pas surpris si une interpellation lui était très-prochainement adressée à ce sujet. Le calcul de ses adversaires est celui-ci : M. Ferry retarde le dépôt du projet sur la laïcisation pour ne pas mécontenter le Sénat, et les radicaux, dignes de ce nom, ne tiennent nullement à l'article 7, et ils tiennent à la

laïcisation immédiate. L'interpellation sera une véritable mise en demeure. C'est M. Paul Bert qui dirigera l'attaque. »

Demander au nom du gouvernement le vote d'une loi, ce n'est point, paraît-il, engager le cabinet. La responsabilité ministérielle serait, d'après cette singulière interprétation, absolument dérisoire.

M. Jules Ferry se cramponne à son portefeuille avec l'énergie du désespoir, mais quelle ironie ! il sera laïcisé, c'est-à-dire, selon le jargon républicain, traité comme un congréganiste, et mis à la porte. M. P. Bert veut faire une expérience de vivisection sur le piètre ministre dont il désire être le successeur. La société protectrice des républicains paraît, s'il faut en croire la France, décidée à ne pas s'opposer aux opérations scientifiques du professeur sur Pavocat.

Dans un long rapport adressé au Président de la République, M. de Freycinet demande le bouleversement complet de son ministère des affaires étrangères ; satisfaction lui est aussitôt donnée. Un décret publié dans le Journal officiel, à la suite du rapport, divise l'administration centrale de ce département en cinq directions, savoir : du personnel, des affaires politiques, du contentieux politique et commercial, des archives et de la comptabilité, plus le cabinet et le secrétariat du ministre.

Trois autres décrets qui sont, en quelque sorte, le complément de celui-ci, contiennent les nominations dans chaque direction.

Singulière ironie du hasard : le régiment qui rendait les honneurs funèbres à Jules Favre avait fait partie de cette armée de l'Est si singulièrement oubliée par le négociateur de Ferrières !

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Des députés prétendent qu'à la suite

des révélations faites par la Gazette de l'Allemagne du Nord, l'organe attitré de M. de Bismark, les ministres du 16 Mai devraient être sommés par ce gouvernement de donner des explications sur les négociations entreprises par eux avec l'Allemagne, dans le but de renverser la République.

» Des démarches ont été faites dans ce sens, il y a deux jours, auprès de l'un des membres du cabinet qui a eu le bon esprit d'envoyer se promener ceux qui se sont adressés à lui pour obtenir que MM. de Broglie, de Fourtou et Decazes fussent traduits une seconde fois devant les Chambres, pour se disculper des nouvelles accusations portées contre eux. »

Les lycéens de Montpellier se sont mis en révolte contre la discipline universitaire. Deux classes des divisions supérieures, prenant fait et cause pour deux élèves renvoyés, se sont enfermés dans le dortoir, dont ils ont brisé les vitres et même les porcelaines indispensables.

La police est intervenue, et soixante-dix élèves ont été rendus à leurs familles.

La Lanterne assigne à cette émeute scolaire les motifs que voici :

« On croit que les tracasseries du proviseur et les agissements de certain maître d'étude connu pour ses opinions ultra-réactionnaires ne seraient pas étrangères à la cause de ces désordres. »

N'est-ce pas admirable ?

Les lycéens épurant leurs maîtres d'étude avaient droit aux félicitations de M. Jules Ferry. Les chasser c'est commettre une injustice, car enfin ils font preuve d'une véritable précocité républicaine.

L'INCIDENT D'ALEXANDRETTE.

Le Figaro, en publiant des détails sur un fait d'une gravité exceptionnelle qui s'est passé à Alexandrette (Syrie), fait observer,

Les terres en étaient excellentes, il ne leur manquait que d'être travaillées.

Elles étaient desservies par des chemins en assez bon état et en assez grand nombre pour en rendre l'exploitation facile.

Il y avait un cours d'eau qui traversait une grande partie de la propriété, ce qui permettait d'établir un système d'arrosage que mon frère se promettait d'appliquer à toutes ses prairies artificielles, ainsi qu'à ses menues récoltes.

Il avait des projets superbes, mon frère ; tante Jeanne et moi nous l'écoutions nous en faire part, plongés dans un silence admiratif qui le rendait tout joyeux.

Aubin avait fait, en très-peu de temps, une étude approfondie des ressources qu'il pouvait trouver dans sa terre et des avantages qu'il en pouvait retirer. Il n'en parlait que de temps à autre, mais il y pensait souvent, si bien qu'il la connaissait à fond, sous tous les aspects, au bout de quelques jours seulement, tout comme s'il y avait été élevé et qu'il ne l'eût jamais quittée.

Quand par hasard il causait de tout cela, pour ne pas laisser tante Jeanne et moi dans l'ignorance des mondes que roulait sa pensée, j'étais émerveillé de ses aptitudes à voir chaque chose promptement, à tout analyser d'un coup d'œil.

Cela me le faisait tenir, dans le secret de mon esprit, pour une de ces remarquables intelligences

à s'attacher à la terre de France et à ne demander qu'à elle seule son pain quotidien et celui qui était nécessaire à sa famille.

Quant au labeur qu'il lui faudrait accomplir pour en arriver là, peu lui importait ; pourvu que le résultat amenât la satisfaction de nos besoins matériels, il était décidé à tout accepter.

Il était devenu modeste, Aubin ; à force de courir le monde, il y avait usé toute sa superbe et fort réduit ses ambitions, qu'il avait semées un peu sur tout le globe ; aussi ne demandait-il rien au delà de ce qui nous était strictement nécessaire, pour vivre à l'ombre de l'indifférence et de l'oubli d'autrui, dans le calme relatif de la plus modeste des existences.

Mon frère était un homme aux décisions promptes, à l'exécution rapide. — Dès qu'une idée lui paraissait bonne, il l'acceptait et ne songeait plus qu'à la mettre en pratique.

Après avoir pesé le fort et le faible des moyens à prendre, ou du chemin à suivre, il se lançait dans le plus court sentier, il y marchait franchement et sans se laisser arrêter par les difficultés quelles qu'elles fussent, afin d'arriver le plus vite possible à la réalisation de la chose jugée profitable à lui, mais surtout aux siens.

Quand il eut décidé que pour nous le bonheur était aux champs, il se mit en route pour aller l'y trouver.

Mais hélas ! le projet n'était pas aussi facile à appliquer qu'il paraissait l'être tout d'abord ; aussi se heurta-t-il aux montagnes qui existent entre le rêve et sa transformation en réalité.

Pour habiter les champs, le point principal, la première condition est d'avoir des champs, et nous ne possédions pas, dans toute la famille, au soleil du bon Dieu, de quoi faire brouter même une chèvre, de la largeur de sa langue rose, d'une herbe venue chez nous.

Mais mon frère le voyageur en avait vu bien d'autres, aussi ne fut-il pas interdit pour si peu de chose ; les plus grandes difficultés n'ayant le pouvoir ni de le rebuter ni de l'abattre, au contraire, il semblait trouver une nouvelle énergie et des forces plus actives en les rencontrant.

Il se mit donc à la poursuite des biens à affermer, ou même à vendre avec de longs termes pour le paiement. — Aubin ne doutait de rien ! — et grâce à cette chance qui accompagne les énergiques volontés, qui marchent à leur but, armées d'une foi robuste en elles-mêmes, il finit par découvrir ce qu'il cherchait.

Je dois avouer tout d'abord que ce ne fut pas sans peine, ni sans avoir fourni de bien longues et bien pénibles courses.

La trouvaille d'Aubin était une grande ferme située dans les environs de Paris, un peu au delà même de ce qu'on appelle la grande banlieue.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RESSOURCES

MA TANTE JEANNE

HISTOIRE CAMPAGNARDE.

(Suite.)

Le dernier voyage de mon frère en Californie l'avait à tout jamais guéri de l'amour des lointaines entreprises.

Le côté périlleux n'était point ce qui l'avait détaché de ce genre de vie, mais bien la cruelle mauvaise foi qu'il avait rencontrée parmi ses compagnons de voyage et de travail, à quelque classe distincte et diverse de la société qu'ils parussent appartenir.

Et comme il le disait parfois dans ses jours trop nombreux d'humeur noire :

— Pour voir les hommes ardents à se nuire, pour les contempler s'entredéchirant avec une satisfaction aussi féroce qu'inepte, il ne vaut vraiment pas la peine d'aller si loin de l'endroit où l'on est né, car on rencontre encore assez fréquemment ce réjouissant spectacle sans quitter son pays.

Faute de mieux, Aubin était revenu bien décidé

avec raison, qu'il eût été du devoir du ministre des affaires étrangères de les porter lui-même, par la voie de la presse, à la connaissance du public.

Voici les faits, « dans leur scrupuleuse exactitude », d'après le *Figaro* :

« Le 2 janvier, vingt à vingt-cinq matelots de l'équipage de l'avis de guerre le *Latouche-Tréville*, en rade d'Alexandrette, descendus à terre et peut-être un peu excités par les libations auxquelles ils s'étaient livrés au fur et à mesure de leur promenade, se mirent à parcourir la ville, bras dessus, bras dessous, riant et chantant, sans toutefois insulter personne et sans même que l'on pût dire qu'ils troublaient l'ordre public.

« Une bande d'indigènes — la lie de la population — s'amassa à la suite de nos matelots et commença à les invectiver; puis, passant des paroles injurieuses à des démonstrations moins inoffensives, elle leur lança des restes d'oranges, de citrons, de pastèques et autres projectiles de ce genre ramassés dans les tas d'ordures. Un marin perdit patience et, se retournant tout à coup, il s'avança vers un des plus insolents de la bande et l'envoya rouler à terre d'un coup de poing.

« Le nommé Ibrahim Archouch, qui semblait être le chef des agresseurs, prit fait et cause pour l'individu qui venait de recevoir une correction ainsi méritée, et excita ses acolytes à le venger en tombant tous sur les Français. Nos marins se tenaient sur la défensive, quand un autre individu, s'élançant contre eux comme un furieux, dégaina son sabre et asséna à l'un d'eux un coup qui lui fendit le crâne.

« Exaspérés par cette lâche attaque, les matelots se ruèrent contre leurs agresseurs, et quoique n'ayant aucune arme tandis que ceux-ci tenaient en main des sabres, des couteaux et des bâtons, ils les pourchassèrent vigoureusement.

« Poursuivi de près, l'indigène qui avait provoqué la bagarre par son coup de sabre, le frère même, dit-on, du chef de la bande, Ibrahim Archouch, alla se réfugier dans la maison du vice-consul d'Espagne, M. Jean Louppi.

« Cet agent consulaire, attiré par le bruit, était descendu en même temps que le fuyard pénétrait chez lui pour y trouver un asile, et, invoquant les immunités diplomatiques, il invita nos matelots à se retirer, sans chercher à violer son domicile.

« Persuadés que le fuyard trouverait facilement moyen de s'évader de son asile et échapperait ainsi à leur vengeance, ceux-ci ne voulurent rien entendre. M. Louppi, aidé de son camarade et de deux de ses commis, fit alors fermer ses portes et ses fenêtres. Portes et fenêtres volèrent bientôt en éclats sous les coups de nos marins, qui parcoururent toute la maison et ne trouvèrent naturellement plus les fugitifs.

« Ils se retirèrent alors, fortement déçus, et se réunirent dans la rue pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire. A ce moment, survinrent M. Garelli, vice-consul de France, et M. Ricard, agent des Messageries nation-

nales, qui, prévenu de ce qui se passait, accouraient pour chercher à calmer l'échauffourée. Ils commençaient à faire entendre raison à nos compatriotes, leur promettant que le coupable serait recherché et puni, lorsque le *caïmacam* (gouverneur) d'Alexandrette, accompagné d'une soixantaine de *zaptiés* (soldats de la police) armés de fusils, surgit du coin d'une rue, et — qui sait sous quelle impression d'effarement ou de folie — ordonna à ses hommes de tirer sur le groupe. Les fusils s'abaissèrent, et, sans avertissement préalable aucun, les Turcs firent feu sur nos marins. Trois d'entre eux-ci tombèrent blessés; deux très-grièvement atteints.

« Le commandant de l'avis, averti de l'événement, envoya à terre son second avec trois autres officiers.

« Mais à peine venaient-ils de mettre pied sur l'échelle qui sert de lieu de débarquement qu'ils furent assaillis par une bande de forcenés, armés de bâtons. Injurés, frappés, ils durent se rembarquer pour ne pas être écharpés.

« Ce récit offre certaines lacunes. Par exemple, comment nos marins ont-ils pu regagner le bord? Nous ne tarderons pas à le savoir.

« On nous dit, au dernier moment, que, sur une dépêche du commandant du *Latouche-Tréville*, l'amiral commandant l'escadre du Levant, en station au Pirée, a levé l'ancre et fait route sur Alexandrette.

L'Agence Havas a transmis la dépêche que voici :

« Constantinople, 22 janvier.
« M. Fournier a demandé la destitution du *caïmacam* d'Alexandrette, qui n'avait pas adressé de sommation ni d'avertissement aux marins français du *Latouche-Tréville* avant de faire tirer sur eux par ses hommes.
« La Porte a refusé cette destitution et ordonné une enquête. »

Il convient de rapprocher ces nouvelles des sévices infligés par Tu-Duc au capitaine Reinhard dans les circonstances particulièrement offensantes que nous avons indiquées. Il est, en effet, impossible de ne pas être péniblement frappé de l'amoindrissement de l'influence de la France au fur et à mesure que notre pays parcourt les étapes de la Révolution. La République est une mauvaise gardienne de la dignité nationale.

Chronique militaire.

L'Armée française annonce que l'instruction sur l'emploi de la cavalerie en liaison avec les autres armes, préparée par M. le général de Galliffet et complétée à la suite des manœuvres de Seine-et-Marne, a reçu l'approbation de M. le ministre de la guerre et sera prochainement communiquée aux commandants des corps d'armée, ainsi qu'aux généraux et chefs de corps de cavalerie, pour être appliquée, à titre d'essai, pendant les manœuvres de brigade avec cadre et les manœuvres d'ensemble de cavalerie qui seront exécutées en 1880.

qui se heurtent longtemps aux difficultés de la vie, en cherchant leur voie, comme si la Providence voulait leur faire user une large part de l'exubérance de leurs forces, leur faire perdre l'excès de richesse vitale qu'elle leur a donné, avant de leur laisser atteindre le milieu pour lequel il les a créés, le repos après lequel chacun de nous court et aspire, jusqu'à ce que nous allions nous endormir aux bras de Dieu, où il nous attend, sans que plus rien jamais ne puisse venir le troubler ni nous le faire perdre.

Les rares paroles que nous disait Aubin me paraissaient toujours merveilleuses, et j'attendais presque des miracles de son habileté quand il serait arrivé à pouvoir réaliser ses projets.

Enfin le bail de la ferme fut signé sans que mon frère nous eût dit un mot du logis, pas plus à tante Jeanne qu'à moi. Mais nous le savions si préoccupé de notre avenir et du sien que nous n'osâmes pas lui faire remarquer cette lacune dans ses discours.

Un moment cela me parut extraordinaire; mais comme j'étais fort jeune, que la réflexion n'était guère mon fait, et puis que le logis m'était, en somme, à peu près indifférent, du moment où il y avait quelques grands arbres à l'entour et de l'eau courante dans le jardin, toutes choses par exemple auxquelles je tenais fort, je finis par ne plus songer à cette lacune dans les renseignements que nous avait donnés Aubin et dans les descriptions qu'il

nous avait faites de notre futur domaine.

Un beau soir il revint tout fier au logis, ayant en poche son acte bien et dûment minuté, signé, paraphé et enregistré.

C'était, me semblait-il, la première étape fournie pour arriver au but désiré, et je m'en réjouissais dans le secret de mon cœur.

C'était miraculeux, et malgré la grande confiance que j'avais dans le savoir-faire et dans l'habileté d'Aubin, le résultat obtenu me surprenait d'autant plus que je ne savais que trop, hélas! que nous n'avions pas la clef d'or qui ouvre toutes les portes et aplanit toutes les difficultés; au contraire, je savais, à n'en pouvoir douter, que nous étions pauvres comme Job, de gueuse mémoire.

— Maintenant il ne s'agit plus que d'aller prendre possession de notre domaine, nous dit Aubin, non sans qu'un pli soucieux traversât son front, car il se trouvait en face d'un cap difficile à doubler, et il est à présumer qu'il en sondait tous les redoutables écueils.

— Comme les oiseaux, à tire-d'aile? lui demandai-je en riant. — C'est, à coup sûr, très-joli, mais ce n'est pas aussi facile à faire qu'à dire; car il me semble qu'il faut être taillé d'une façon toute spéciale pour ce genre d'exercice, qui ne nous est pas habituel.

— Et de l'argent? fit tante Jeanne, qui travaillait auprès de la lampe à je ne sais trop quel ouvrage

Nous trouvons dans la *Boîte aux Lettres de l'Avenir militaire* les renseignements suivants :

« On s'est demandé si un officier de sapeurs-pompiers, de la province ou des colonies, avait droit au salut, comme les officiers des armées de terre ou de mer.

« Le décret constitutif du 20 décembre 1875 ne dit rien à cet égard.

« Le règlement pour le service des places est également muet.

« Mais, en procédant par analogie, on trouve la réponse, qui est négative.

« Le décret du 13 octobre 1863 n'accorde le salut qu'aux gradés des deux armées de terre et de mer.

« La législation en vigueur ne comprend nullement les corps de sapeurs-pompiers dans les forces militaires du pays. Ces corps ne peuvent être assimilés, sous ce rapport, à ceux de douaniers et de forestiers auxquels une décision du 3 janvier 1878 accorde le même salut qu'aux corps purement militaires.

« Nous estimons donc qu'un officier de sapeurs-pompiers, non décoré, n'a droit, fût-il même dans un port de guerre français ou colonial, ni au port d'armes des sentinelles, ni au salut des soldats. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Depuis deux jours, le thermomètre est redescendu à 8 et 10 degrés, et même au milieu du jour et sous l'influence du soleil il ne dégèle pas.

Le ciel reste clair et le vent souffle du nord-est.

Un centre de tempête passe loin de nous aujourd'hui, abordant les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège.

La Loire est de nouveau prise en amont de Montsoreau et de Gaudre; la Vienne est également congelée depuis son embouchure. La couche n'a pas une épaisseur de moins de 20 centimètres.

Les populations d'Indre-et-Loire retransversent le fleuve sur la glace, comme au mois de décembre, sans le moindre inconvénient.

A Saumur, la Loire ne charrie que de faibles glaçons qui se forment dans le canal creusé sur la rive gauche, et dans le lit du fleuve depuis Beaulieu.

Les travaux entrepris par les pontonniers, les troupes du génie et l'infanterie, sur la rive droite, sont poussés avec la plus grande activité. Quoiqu'il en soit, les résultats obtenus paraissent relativement minimes.

Dans la journée d'hier, le canal a été creusé dans la banquette sur un mètre de largeur et vingt-cinq mètres de longueur, et cela avec force dynamite.

C'est déjà un immense avantage, parce que le courant, qui frôle les deux côtés de cette tranchée, mine la glace d'une façon

de couture.

Elle dit cela tout doucement, presque tristement, comme si elle avait été inquiète des difficultés en face desquelles ne pouvait faire autrement que de se trouver Aubin, et j'en arrivai à me reprocher ma plaisanterie, bien innocente pourtant.

Tante Jeanne était la raison de la famille, et le côté pratique des choses ne pouvait lui échapper en aucune circonstance. Cette question ne pouvait donc venir que d'elle; aussi répéta-t-elle : — Et de l'argent? mon ami.

(A suivre.)

MIR D'ACHONNE.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAYANNE.

Lundi 26 janvier 1880.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours du célèbre magnétiseur

DONATO

De sa merveilleuse élève M^{lle} LUCILE et de l'incomparable mnémotechnicien G. DE TORCY.

Le spectacle commencera par :

LE SUPPLICE D'UNE FEMME

Comédie en 3 actes, de M. E. de Girardin.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

très-efficace et l'élargit beaucoup mieux que la main de l'homme.

On espère que, dans la partie supérieure, ce travail marchera avec plus de rapidité. Malheureusement ce n'est pas seulement 8 kilomètres que l'on a à traverser ainsi, et il faudra du temps, mais tout le surplus de glaces amené par la haute Loire depuis la reprise du froid.

Les décharges se suivent toujours presque sans interruption; c'est un véritable bombardement. Ces détonations se font entendre jusqu'au-delà de Brissac. Des habitants de cette contrée, venus hier à Saumur, nous ont dit qu'ils les entendaient aussi distinctement que la canonnade de la bataille de Mans en 1870.

Les chemins de fer ont encore amené hier une foule de voyageurs à Saumur.

Le nouveau préfet de Maine-et-Loire, M. Assiot, est arrivé ce matin à Saumur. Il visitera aujourd'hui les deux rives de la Loire.

Extrait des Statuts DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SAUVETAGE

SECOURS

Aux Noyés, aux Inondés, aux Incendiés et aux Victimes des épidémies et des accidents de toute nature.

TITRE I^{er}. — BUT.

Art. 1^{er}. — La Société fondée à Paris, sous le titre : *Société Française de Sauvetage*, a pour objet de porter assistance aux noyés, aux inondés, aux incendiés et aux victimes des épidémies et des accidents de toute nature, sur le territoire français, de propager les principes et les procédés de nature à sauvegarder l'existence des personnes menacées, et d'étudier les causes des sinistres et des épidémies, ainsi que les mesures à prendre pour en diminuer le nombre.

Art. 2. — Afin d'atteindre ce but, elle se propose spécialement :

1^o De se mettre en relation avec les Sociétés locales qui existent déjà sur quelques points de territoire;

2^o D'aider ces Sociétés soit par des subventions en argent, soit par le don d'appareils de sauvetage;

3^o De faciliter la formation de Sociétés semblables dans les différents centres où il n'en existe pas;

4^o De compléter l'action de ces Sociétés par l'organisation, sur les canaux, rivières et cours d'eau, de postes pourvus des divers engins de secours reconnus les plus utiles;

5^o D'examiner les questions relatives à la sécurité des navigateurs et de procéder aux expériences qui lui paraîtraient nécessaires;

6^o De décerner des médailles en émail, des diplômes et des récompenses pécuniaires aux personnes qui se distingueront par des actes de courage et de dévouement dans les inondations, les incendies et les épidémies, ou par des services éminents rendus à la Société;

7^o D'accorder des secours aux familles des sauveteurs de la Société, victimes de leur dévouement dans des actes de courage.

TITRE II. — ORGANISATION.

Art. 3. — La Société se compose de Bienfaiteurs, de Fondateurs, de Donateurs, et de Souscripteurs annuels.

Art. 4. — La Société peut décerner le titre de Bienfaiteur à toute personne qui lui fait un don important ou qui lui rend un grand service.

Sont Fondateurs, ceux qui apportent à la Société une somme de cent francs au moins ou qui versent annuellement une cotisation de vingt francs au moins.

Sont Donateurs, les personnes qui font à la Société un versement une fois opéré d'une somme inférieure à cent francs.

Sont Souscripteurs annuels, les personnes dont les versements annuels sont inférieurs à vingt francs.

Art. 5. — Les noms des Bienfaiteurs, des Fondateurs, des Donateurs et des Souscripteurs annuels sont inscrits sur les listes de la Société et publiés ainsi que les sommes versées. Les Bienfaiteurs et les Fondateurs reçoivent un diplôme constatant leur titre.

Art. 6. — Les dames peuvent entrer dans la Société aux mêmes titres que les hommes.

Chargé de former à Saumur un Comité correspondant de la Société Française de Sauvetage, les nombreuses adhésions que nous avons recueillies nous font un devoir de faire appel à tous les cœurs généreux et à tous les dévouements.

Nous prions donc les personnes qui ne peuvent s'associer dans notre entreprise comme sauveteurs, de nous aider de leur comme souscripteurs, quelle qu'elle soit. Les fonds que nous recueillerons, tant des membres Bienfaiteurs, Fondateurs, que des Donateurs et Souscripteurs, resteront au Comité de Saumur et serviront à pourvoir notre ville de tous les engins nécessaires en cas de sinistres de toutes sortes.

Un délégué de M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat, président de la Société générale, viendra installer le bureau du Comité les premiers jours de cette semaine.

Nous avons l'espoir que de nombreuses marques de sympathie s'associeront à nos efforts.

Les souscriptions sont ouvertes au bureau du journal, et des diplômes seront remis ultérieurement à toutes personnes s'inscrivant aux termes de l'article 4 des statuts ci-dessus.

On peut s'inscrire également au Café de la Paix, et les personnes qui voudraient prendre une part active sont priées d'en adresser la demande à M. Edmond Grellet.

Le Délégué de la Société Française de Sauvetage à Saumur,
EDMOND GRELLET.

Embâcles de Villebernier et de Souzay.

Les causes qui, suppose-t-on, ont occasionné les phénomènes si extraordinaires qui se sont produits en amont de Saumur, restent encore sans explications bien définies. Des hypothèses nombreuses et diverses sont données chaque jour sans que l'on puisse néanmoins arriver à une solution précise de la question. Ce n'est donc que sous toute réserve que je vous soumets cette théorie que je crois être la plus voisine de la vérité.

La formation de la banquise peut prendre naissance, soit dans une cause mécanique, soit dans une cause physique. La première de ces causes est évidemment la plus aride, car personne à l'heure de la débâcle n'a pu se trouver sur les lieux et examiner point par point tous les détails.

Supposons un bloc de glace arrêté sur la rive par un obstacle. Arrive un second bloc animé d'une certaine vitesse. Il rencontrera alors le premier, le détachera, le poussera en le faisant tourner sur lui-même. (Ce mouvement de rotation existe forcément, car ce n'est en général que par des parties anguleuses que les glaçons se rencontrent.) Il se forme par suite des remous dans tout le parcours de ces deux glaçons. Dans ce mouvement de rotation, les deux blocs ont pu en entraîner d'autres et imprimer à ces glaçons, qu'ils ont rencontrés sur leur passage, le même mouvement. Survient un deuxième obstacle. La masse s'arrête alors et deux cas se présentent : ou les nouveaux blocs qui se jettent sur la masse l'entraînent et le mouvement précédent se reproduit, ou la seconde masse ne sera pas assez forte pour pousser la partie en repos, et alors, en raison de la vitesse qu'elle possède, elle glissera en dessus ou en dessous. Dans cette dernière hypothèse, le bloc peut alors rencontrer un banc de sable et s'y fixer. Ce que je dis pour un glaçon se répète pour des milliers de glaçons. C'est le spectacle que nous avons en amont de Saumur.

Cette théorie des remous et de l'entraînement des glaçons par les remous, qui peut paraître assez épineuse, permet seule, selon mon appréciation, du moins, d'expliquer certaines dispositions assez étranges des glaces. Il existe des blocs de glace très-réguliers comme surface, aussi plans que du verre, et qui présentent des dimensions considérables; or, la formation peut très-bien s'expliquer par ma théorie émise plus haut.

Le bloc principal qui tourne et qui forme des remous dans son mouvement de rotation, entraîne avec lui les blocs de plus petites dimensions. Ceux-ci, par suite du phénomène physique que j'énoncerai plus loin, parviennent à se souder et forment ainsi ces immenses tables que l'on rencontre dans bien des endroits. Pourquoi ces blocs qui semblent fixement plantés et qui pourtant s'inclinent tantôt à droite, tantôt à gau-

che? Le principe des remous vient ici expliquer cette disposition.

La seconde cause mécanique s'explique tout naturellement par les obstacles que peuvent rencontrer les glaces charriées.

Evidemment, le principal de tous ces obstacles n'est autre que les bancs de sable et les hauts fonds du lit qui le produisent. C'est là, évidemment, la cause prépondérante et que tout le monde est d'accord à admettre.

La cause physique qui a contribué à la formation de la banquise provient de l'abaissement de la température, de l'air et de l'eau. La débâcle s'est produite la nuit. A ce moment la température avait considérablement baissé. Il est évident que cette masse de glace charriée par les eaux, et fondant en partie, en avait diminué le degré. Cet abaissement de température général a donc permis aux glaçons de se souder entre eux, et alors, cette première muraille étant formée, on s'explique cet amas de glace.

J'ajoute que l'île de Souzay, située au milieu de l'embâcle, n'a pas été sans largement contribuer à la formation de l'embâcle.

La banquise, tout d'abord, portait à peu près au droit de l'hospice de Notre-Dame et se prolongeait jusqu'à 200 mètres environ au-delà de Gaure. La longueur de cette banquise était de 7 kilomètres. On peut dire que l'épaisseur moyenne de cette banquise varie de 3 à 4 mètres, et, dans certains endroits, il existe des amoncellements qui atteignent jusqu'à 5 mètres de hauteur. Ce monolite de glace est formé par l'enchevêtrement de glaçons dont l'épaisseur varie de 30 à 40 centimètres. L'eau, au début, passait sur les chantiers, rive gauche, et le long de la route de Limoges.

J'ai pu me rendre compte, en traversant les glaces, que la Loire coulait également sous les glaçons. Des excavations ou des lacs qui existent en certains endroits m'ont permis de justifier ce fait.

Jusqu'à ce jour, M. M. les Ingénieurs se sont occupés de percer un chenal dans le bras gauche de l'île de Souzay en utilisant pour ce travail un chenal naturel qui s'était formé sur les chantiers. A l'heure actuelle, le chenal est complètement percé. Et l'on s'occupe maintenant de son élargissement, de façon à faire reprendre à la Loire son lit naturel. Depuis Souzay jusqu'à 4,500 mètres en aval, le chenal est fait en plein lit.

On poursuit ce chenal vers Montsoreau. On attaque également, en face Notre-Dame et Beaulieu, et sur les chantiers, un chenal venant se jeter dans celui qui existe déjà. Le chenal de la rive gauche terminé, on s'occupera de faire le même travail dans le bras droit.

J'arrive maintenant aux travaux de défense en cours d'exécution pour la préservation de l'île d'Offard ou quartier des Ponts. Le système employé consiste en abattis d'arbres que l'on dispose en forme de chevaux de frise. Il est bon de faire remarquer que ces ouvrages sont faits uniquement pour détourner les glaces et non pour préserver les habitations contre les inondations, car l'île d'Offard est entièrement submersible. On établit des sortes de digues, uniquement formées de têtes d'arbres, qui sont amenées de l'île Millocheau. Ces têtes sont entrelacées et maintenues à l'aide de forts piquets enfoncés en terre. On se sert également des arbres qui existent aux abords pour consolider cette muraille en bois. Pour se faire une idée de ce système employé, on peut se figurer une corde de bois rangée, de grande dimension.

Supposons qu'une débâcle arrive, les glaçons se jettent contre les défenses, lesquelles, si elles ne peuvent arrêter complètement leur mouvement, en diminuent au moins de beaucoup la vitesse. Le courant tend à corroder la rive gauche de l'île. Ce sera donc de ce côté que devront se diriger et se concentrer tous les efforts. Tous les arbres qui se trouvent en amont de ces ouvrages seront alors maintenus plus fort que jamais, ces plantations pouvant protéger les murailles contre les glaces. Mais pour la protection des ponts de Saumur, l'embarras est plus grand. Le seul moyen d'éviter un enlèvement ou un renversement serait de faire sauter plusieurs arches; on aurait ainsi diminué la vitesse du courant.

Pour Villebernier et la Vallée, tout le système de protection repose sur la solidité des levées. Aussi a-t-on jugé nécessaire d'écrire la glace le long des talus afin de pouvoir surveiller ces levées d'une manière plus facile. A ce propos, j'appellerai l'atten-

tion des personnes qui, plus empressées de juger que de comprendre, n'ont pas hésité, sur ce point, à critiquer le travail des ingénieurs. Je reviens donc sur la constitution des glaçons dans le bras majeur entre Souzay et Gaure où se remarque un enchevêtrement tout particulier de ces mêmes glaçons. Ces morceaux semblent entrer les uns dans les autres et forment coin. Il n'y a qu'à traverser la Loire au droit de Gaure pour se rendre compte du phénomène. Je crois qu'il est inutile d'entrer dans de plus amples détails pour que l'on puisse comprendre maintenant la raison qui faisait délayer les digues.

En résumé, tout repose sur une question de crue, et, pour le moment, rien ne fait supposer une perturbation dans l'état actuel, les eaux continuant à baisser aussi bien en amont qu'en aval de l'embâcle.

X...
Ingénieur en service extraordinaire au glacier de Saumur.

(Extrait du Patriote.)

ANGERS.

Avant-hier, le tribunal correctionnel d'Angers a rendu son jugement dans la poursuite pour diffamation intentée par le frère Corbré au Patriote, à l'Électeur et à l'Anti-Clérical.

Le tribunal n'a pas jugé que le Patriote ait clairement désigné le frère Corbré dans les articles incriminés. Le Patriote a été renvoyé des fins de la plainte.

L'Électeur a été condamné à 150 fr. d'amende, à 300 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans ses colonnes et dans quatre autres journaux de Maine-et-Loire, au choix du frère Corbré.

L'Anti-Clérical a été condamné à 300 fr. d'amende, à 1,500 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement en tête de ses colonnes et dans quatre autres journaux de Paris, au choix des demandeurs, et sans que le prix de ces insertions puisse être supérieur à 800 fr.

Nous trouvons dans l'Avenir du Loiret la nouvelle suivante qui paraît avoir un caractère local :

C'est un drame bien lamentable que celui qui vient de se dénouer par le suicide d'un artiste dramatique en détresse à Orléans, M. Prosper Weissé. Ce malheureux, âgé de cinquante et un ans, faisait récemment partie de la troupe de Brest qui a été contrainte de se dissoudre. Dénué de ressources, il avait pris le parti de se rendre à pied à Paris, en faisant appel, dans chaque ville où il passait, au concours bienveillant de ses camarades. A Orléans, notamment, les artistes de la troupe s'étaient cotisés pour lui venir en aide; Weissé avait envoyé la moitié de la petite somme, à lui remise, à sa femme plongée dans la plus grande misère, au Mans.

Le mauvais temps ne lui permettant pas de continuer sa route, il attendait à Orléans qu'un correspondant de Paris lui envoyât un engagement pour terminer la saison.

Ne recevant aucune réponse et étant arrivé aux dernières limites du dénuement, Weissé alla trouver samedi M. Duprez, directeur du théâtre, et lui emprunta une modique somme pour diner.

Hier matin, on le trouvait pendu dans la chambre qu'il occupait dans une auberge de la rue de la Gare.

Publications de mariage.

François-Auguste Blandeau, domestique, d'Angers, et Héroïse-Augustine Chenon, cuisinière, de Saumur.

Bernard Broué, tailleur d'habits, et Marie-Louise Ruesche, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste Lardennois, journalier (veuf), et Thérèse Jallet, journalière, tous deux de Saumur.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 janvier 1880.

Versements de 113 déposants (15 nouveaux), 20,181 fr. 38 c.

Remboursements, 18,025 fr. 96 c.

Il est peu de maladies qui aient suscité la création d'autant de médicaments que l'asthme. La plupart de ces remèdes, plus ou moins actifs, sont tombés dans un oubli justement mérité.

L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron de Guyot. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises au moment de chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi des Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix ou quinze centimes par jour.

Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron de Guyot, on devra exiger, sur chaque flacon, la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (11)

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co,
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine; il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste; dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE

Capital : Six Millions de Francs.

Siège social : 7 et 9, rue Taibout, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. PALOTTE, ingénieur, sénateur, président;

RIGAL, docteur en droit;

DE BULLEMONT, officier de la Légion-d'Honneur;

LALOU, banquier;

VATEL, industriel;

CRETET, ancien notaire;

ROLLAND D'ESTAPES, chevalier de la Légion-d'Honneur, propriétaire;

LEVY, commandeur de la Légion-d'Honneur, ancien maire, président des chambres syndicales de la Seine.

SUCCURSALE DE SAUMUR

29, Rue Saint-Jean.

La succursale de la Banque de Prêts à l'Industrie se charge des opérations suivantes :

Ordres de bourse, achat et vente au comptant des valeurs cotées sans autre courtage que celui de l'agent de change, soit : 1 fr. 25 par mille francs.

Souscription sans frais à toutes les émissions d'actions ou d'obligations.

Encaissements, versements, échange de titres, conversions, etc., etc.

Payements de tous coupons.

LE CONSEILLER

Journal industriel, financier et politique.

Propriété de la Banque de Prêts.

ABONNEMENT :

4 fr. pour un an.

7 fr. pour deux ans.

9 fr. pour trois ans.

Abonnement d'essai :

1 fr. pour trois mois.

Les abonnés au journal le Conseiller pourront faire encaisser leurs coupons gratuitement.

Saternes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais

depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,
 Dame BERNARD, accoucheuse,
 à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
 par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelfort, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
 Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 18 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 13 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —	
6 45 —	10 23 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3% amortissable	83 95			Crédit Foncier colonial	500			Canal de Suez	737 40		10
4 1/2 %	114			Crédit Foncier, act. 500 f.	1110			Crédit Mobilier esp.	58 1/2		3 75
5 %	116 80			Obligations foncières 1877	369 50			Société autrichienne			
Obligations du Trésor	543			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	718 75			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	339			Crédit Mobilier	652 50			Orléans	384		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518			Crédit Foncier d'Autriche	770			Paris-Lyon-Méditerranée	381 50		
1865, 4 %	533			Est	720			Est	387		
1869, 3 %	489			Paris-Lyon-Méditerranée	1167 50			Nord	385 75		
1871, 3 %	399			Nord	865			Ouest	388		
1875, 4 %	524			Orléans	1498 75			Midi	382		
1876, 4 %	524			Orléans	1167 50			Paris (Grande Ceinture)	385		
Banque de France	3910			Ouest	777 50			Paris-Bourbonnais	382		
Comptoir d'escompte	900			Compagnie parisienne du Gaz	1318 75			Canal de Suez	567 50		
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	810						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
 GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 50 — — omnibus-mixte.	
11 — 25 — — soir.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 14 — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.



COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE
 DE
B. HAFFNER AÎNÉ
 DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répandu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèche par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

- 1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

- 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cols de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;
- 3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;
- 4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incombustible et incrochetable. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie GODET, place du Marché Noir, à Saumur.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie sera à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Étude de M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
 A L'AMIABLE,
LA PROPRIÉTÉ
 DES
ROCHEREAUX
 Située commune de La Braille, canton et arrondissement de Saumur.
 Cent quatorze hectares, se tenant, en landes et sapinières pour la majeure partie, deux étangs empoisonnés.
 Très-belle chasse.
 S'adresser, pour traiter, audit M^e GIRAULT. (24)

A VENDRE
 A PRÈS DE 800.
PETITE MAISON A PARIS
 Située au centre de Grenelle.
 Elle comprend: deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour.
 Produit: 2,532 fr. — Prix: 32,000 fr.
 — Ecrire franco à M. GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

AL. LEPELTIER
 Épicerie, Confiserie, Droguerie.
AU BON MARCHÉ
MAGASINS DU CENTRE
 Place de la Bilange, 4, SAUMUR

Spécialité de Chocolats, Bougies, Chandelles, Huiles, Savons, Sucres, et autres articles de consommation et de fantaisie.

Venez voir et comparez!

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un élève pouvant faire tous les actes courants. (25)

M. GABORIT, boulanger à la Croix-Verte, demande un apprenti.

INCONTINENCE D'URINE
 DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

90, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
 MATHIEU-PLESSY

Créé de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet
 A COPIER
 Adoptée par toutes les grandes Administrations.
 DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

ELIXIR ANTI-RHUMATISMAL
 DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
 Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.
 Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

Vient de paraître:
LA FOI
 SA NATURE
 SES PRINCIPAUX CARACTÈRES ET SA NECESSITÉ
 Par M. l'abbé MÉRIT,
 Chanoine honoraire de la cathédrale d'Angers, curé de Saint-Pierre de Saumur.
 Un beau volume in-8°. — Prix: 3 francs.
 Se trouve chez DEZE, libraire à Saumur.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.